

## **Communiqué de presse du Collectif des vacataires de Paris Musées au 8 avril 2020 :**

Il y a plus d'un mois que nous avons quitté nos emplois à Paris Musées. En dépit des promesses faites le 19 février par M. Christophe Girard, pendant une réunion avec le Collectif des vacataires, il semble bien que l'EPPM ait perdu notre adresse, car nous ne savons toujours pas qui sera renouvelé·e.

Sur une trentaine de vacataires qui ont déposé leur dossier en vue d'un renouvellement sans carence, 19 demeurent dans l'attente d'une réponse, qu'elle soit positive ou négative. Presque tous les autres n'ont eu qu'une simple promesse d'embauche, et ne reçoivent aucun paiement. Par ailleurs, qu'en est-il des autres vacataires qui auraient dû commencer leur première mission dans les musées à la fin du mois de mars (soit à Galliera, soit au Petit Palais) ? Toutes et tous se trouvent dans une situation rendue encore plus pénible par la crise sanitaire.

Nous exigeons que C. Girard tienne ses promesses et qu'alors que la crise sanitaire se double d'une crise sociale, il se comporte en homme de gauche. L'EPPM double ses torts d'un affront en n'envoyant pas en temps et en heure les attestations d'employeur destinées à Pôle Emploi. Plusieurs vacataires ayant terminé leur contrat voilà plus d'un mois et demi ne l'ont toujours pas reçue !

Alors, M. le Président, nous vous adressons cette lettre, que vous lirez peut-être, si vous avez le temps :

Nous vous invitons à mettre vos décisions en accord avec vos fortes positions. « Vous connaissez notre respect », nous avez-vous dit. Respect vous nous devez donc. Si nous sommes réellement des vacataires, l'EPPM pourra payer celles et ceux qui devaient être renouvelé·e·s à compter des dates initialement prévues, car la signature d'un arrêté n'est pas nécessaire pour une vacation. Si en revanche nous sommes des contractuel·le·s, il serait bon que l'EPPM révise sa position, reconnaisse avoir fait une interprétation abusive du recours à la vacation, et permette à celles et ceux qui seront renouvelé·e·s ou nouvellement embauché·e·s de profiter des droits associés au contrat qu'ils ont signé. Nous restons persuadé·e·s qu'un établissement public qui respecte ses employés n'aggraver pas leur précarité en déniaient leurs droits, non plus qu'en faisant la sourde oreille à leurs revendications.

